

Départ du SAMEDI Après-midi !

Le 19 mai 2009 la CFDT était conviée à une réunion avec la direction de la Pic de Wissous. Cette bilatérale portait essentiellement sur le dossier « projet horizon », projet sur la répartition des activités tri départ des samedis après midi, ainsi que sur la création d'un nouveau régime de travail sur quatre jours : samedi de **14h35/22h00** (soit 7h25 de travail), vendredi, lundi et mardi de **14h45 23h40** (soit 8h55 de travail) pour une moyenne de 34h10 par semaine.

■ Le contexte

Comme les autres PIC, Wissous va récupérer du trafic de centres situés en dehors de la DOTC de Paris SUD. De fait la direction adapte sa force de travail pour faire face à cet accroissement d'activités et rappelons le, au détriment des centres qui le perdent. Egalement, nous avons de nouveau indiqué que le choix du Siège courrier de faire évoluer le trafic des tri/départs du samedi n'a pas été présenté et encore moins validé par les organisations syndicales. Pour autant, devons nous laisser la direction de la PIC décider seule de cette organisation de travail qui impactera les quelques agents volontaires sur ce nouveau régime de travail ? La réponse est NON !

■ L'organisation du Samedi après-midi et l'emploi

Lors de cette réunion la CFDT s'est employée à mettre en place un régime de travail impactant le moins possible les conditions de travail des agents, mais également donnant des contreparties pour tous les samedis travaillés.

La CFDT préconisait le travail en quatre jours, du mercredi au samedi. La direction après discussion ne répond que partiellement à notre revendication, VSLM (vendredi, samedi, lundi, mardi).

Il sera fait appel à volontariat pour combler les six positions de travail à temps complet et cela sur l'ensemble des services. Trois étudiants en CDI (0,20 à 0,25 temps de travail) sont en cours de recrutement. La CFDT a demandé l'extension des contrats de travail des CDI étudiants existants avant tout autres recrutements supplémentaires (trois). Pour les agents volontaires issus des nuits, ils auront droit à la prime de basculement en jour de 2500€ conformément à l'accord nuit. Pour faire face à tous problèmes de maintenance il sera également recruté une personne supplémentaire pour étoffer le pôle maintenance. La CFDT a réclamé, pour pallier à tous les problèmes d'organisation de travail et de sécurité la présence d'un cadre. Un cadre sera donc présent. Le dépassement de DHT par extension du Samedi après midi sera compensé par du DJT obligatoirement pris en repos (RTT).

Compte tenu de la fermeture du restaurant d'entreprise le samedi A/M, une demande de tickets restaurant sera fait auprès de la DNAS. La pause prévue du Samedi de 32 minutes sera augmentée à hauteur de 40mn, pour le reste des vacations elle est de 41minutes.

La CFDT a obtenu que les agents qui intégreront ce nouveau régime de travail, ne soient pas bloqués et puissent bénéficier d'une mobilité intra-départ. Ces horaires peuvent convenir aujourd'hui, mais dans l'avenir rien ne le garanti ! De même la CFDT a obtenu que les agents volontaires venant des services de production des différents process, soient remplacés, par des appels à comblement : interne, reclassement ou recrutement externe si besoins ! A suivre....

■ Point sur les promotions de la 2^{ème} vague

Un point sur l'affichage des promotions a été abordé. Ce sont 122 personnes qui sont promues réparties ainsi :

- I.3 dossiers déposés 71, promus 36
- II.1 dossiers déposés 77, promus 43
- II.2 dossiers déposés 99, promus 43 (avec les 3 du S3C)

La commission de validation (CAP) des RAP du II.3 se tiendra le 28 mai et les résultats seront affichés début juin. Pour les RAP de la classe III ; un report pour le III.2 de juillet à novembre, le III.3 est maintenu pour septembre. Le volume promotion ne change pas.

Avec vous, pour vous : la CFDT

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !